

REGLEMENT CONCOURS COSPLAY

GEEK AND GAME 2024
Dimanche 7 avril à 15h

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Les inscriptions se font :

Par le formulaire en ligne disponible ici : <https://forms.gle/Phf1d1xKDzCmgaR89>

Compte google nécessaire pour répondre merci de nous contacter par mail en cas de soucis
Vous avez jusqu'au 5 avril 23h59

1) Ou directement sur place **AVANT midi le 6 avril** au stand de l'association.

Toute demande après cette heure se verra refusée.



Tous les candidats au concours devront se présenter **à 10h le dimanche 7 avril pour valider leur inscription définitivement et remettre leur autorisation parentale si nécessaire.**

Chaque participant sera dans l'obligation de se présenter le dimanche 7 avril sur le stand à 11H pour le briefing avec le jury.

Nombre de places limitées à 20 passages (solo et groupe inclus)

LIEU & HORAIRES

Le concours débutera à 15h le dimanche 7 avril
.Les résultats seront donnés peu après la fin du concours.

CATÉGORIES D'ORIGINE DES COSTUMES AUTORISÉES

Toutes les catégories sont autorisées :

- Anime et mangas
- Dessins animés et BD européens
- Dessins animés et comics américains
- Jeux vidéo
- Films ou séries Français ou étrangers.
- Les créations personnelles

VESTIAIRES

Des vestiaires seront à la disposition des cosplayers inscrits uniquement. Nous rappelons que ces vestiaires ne sont pas surveillés, les organisateurs ne sauraient être tenus responsables d'éventuels vols, pertes, dégradations... Il convient donc à chacun de s'assurer de ne laisser aucun objet de valeur dans les loges.

LIEU DU CONCOURS

Le concours se déroulera sur la scène.
Le pré-judging se fera dans les coulisses

DÉROULEMENT DE LA PRESTATION

Les participants doivent respecter des limitations de temps :

- Pour les solos le temps est de maximum 1m30.
- Pour les groupes un temps maximum de 2m30.

Vous êtes évidemment libre de faire une représentation plus courte.

DISQUALIFICATION

Tout participant responsable directement ou indirectement de vandalisme, de vol, d'agression physique ou verbale, de comportement choquant ou du même ordre lors du concours sera immédiatement disqualifié de façon définitive, sans préjudice de toute action civile ou pénale qui pourrait découler de ces faits en application des lois en vigueur.

INTERDICTIONS

Pour des raisons de sécurité, sont interdits d'utilisation sous peine de disqualification, voire de poursuite pénale :

- Armes blanches : toute arme offensive ou tranchante en fer ou en acier, telles que les poignards, épées, machettes, couteaux, baïonnettes, etc.
- Armes à feu : toute arme qui tire des cartouches ou des projectiles explosifs, tels les fusils, les pistolets, etc.
- Armes incendiaires : toute arme qui a pour but de mettre le feu à des objets ou de causer des brûlures aux personnes.
- Liquides facilement inflammables : tout liquide qui a pour but de mettre le feu à des objets ou de causer des brûlures aux personnes comme les alcools à brûler ou les acides.
- Tous les produits susceptibles de salir ou détériorer la zone de prestation ou le lieu de l'événement : pétards, fumigènes, farine, confettis, paillettes...
- Liquides indélébiles : Tout liquide qui ne s'enlève pas avec un simple produit nettoyant et nécessite un traitement coûteux de rénovation.
- Tout objet et geste à caractère discriminatoire ou pornographique.
- Tout objet et geste incitant à la violence ou qui la provoque.
- Jet d'objet en dehors de la zone de prestation.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de doute.

DROIT À L'IMAGE & DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En acceptant le présent règlement, tout participant autorise les organisateurs du GEEK AND GAME ou les personnes qu'ils auront employées ou mandatées, à fixer par tout moyen l'image (photographique et/ou vidéographique) du participant pendant toute la durée de l'événement, Il autorise également les organisateurs à réutiliser librement cette fixation sur tout support à des fins notamment illustratives et promotionnelles.

ENGAGEMENTS DU PARTICIPANT

Toute personne physique s'inscrivant et à fortiori participant au concours de cosplay s'engage à respecter sans réserve le présent règlement dans son intégralité. Aucun participant au concours de cosplay ne pourra se prévaloir d'une méconnaissance du présent règlement.

MÉDIAS

Pour que votre inscription soit prise en compte, vous devez nous fournir tous les renseignements (cf CONDITIONS D'INSCRIPTION), mais également :

- Joindre votre fichier d'accompagnement **audio uniquement** au format **MP3** (aucun autre format ne sera accepté) lors de votre inscription.



Pas de possibilité de passer une vidéo sur la scène.

Nous vous conseillons d'apporter une version sur clef usb le jour du concours en cas de soucis techniques.

Attention : nous ne pourrions être tenus responsables en cas de problème de compréhension lié à la sonorisation de la scène.

Nous ne prêtons pas de micros, toutes vos prestations doivent être pré-enregistrées.

La piste doit correspondre à votre prestation donc être **calée et coupée**.

Toute personnes n'ayant pas fourni sa piste audio lors de son inscription sur internet ne pourra participer au concours.

En cas de besoins n'hésitez pas à revenir vers nous pour vous aider le plus tôt possible.

MINEURS

Nous demandons aux mineurs de nous fournir une autorisation parentale pour l'inscription. Les moins de 12 ans devront être accompagnés d'un adulte lors de leur passage sur scène (l'adulte restera dans les coulisses pendant le passage sur scène).

NOTATION

Les éléments liés à la notation s'appuient sur deux événements : Dans un premier temps, le jury s'entretiendra avec le participant avant le concours afin de lui poser des questions techniques sur son costume. Dans un second temps, le jury se concentrera sur la prestation du participant sur scène et d'éventuels éléments du costume (solidité du costume notamment) :

- L'originalité de la prestation
- Le choix des tissus ou des matériaux
- La qualité de la couture ou de la construction L'utilité et l'utilisation de vos accessoires
- La ressemblance avec l'image de référence
- Le rendu final de la prestation
- Le rendu final du costume
- La compréhension de la prestation
- L'attitude sur scène
- La difficulté technique de votre costume

Le fait d'avoir un costume ou des accessoires fabriqués personnellement ou non sera également pris en compte.

Les personnes qui le souhaitent peuvent apporter des photos vidéo ou autres de référence de leur personnage et/ou de la fabrication de leur costume / accessoires cela sera pris en compte par le jury. Ces documents seront à présenter au jury directement lors du pré-judging aux juges nous ne traiterons aucuns documents envoyés par mail.

Les notes finales resteront confidentielles et ne pourront pas être réclamées au jury ou à l'organisation. Cependant, le jury se tiendra à la disposition des participants après le concours pour d'éventuelles questions au sujet du costume ou de la prestation.

L'organisation se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier, de réfuter, d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigent. Leurs responsabilités ne sauraient être engagées de ce fait.

LOTS

Différents lots, non définis actuellement, seront à gagner pour les 3 premières prestations + Prix groupes + 1 Prix du jury et 1 Prix du public.

REGLEMENTATION RGPD :

Conformément au Rectificatif au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) JOUE L127 2 du 23/05/2018, nous vous informons que :

Le responsable du traitement est : l'association « Légendes et Fantaisies »

Les finalités des données collectées sont :

- Permettre aux candidats de s'inscrire au concours, et de les identifier légalement en cas de plainte.
- Permettre la création de tableau destiné aux membres du jury afin de noter les participants.
- En cas de "prix coup de cœur du publique" permettre aux membres de l'association désignés de récolter les votes du publique.

Les informations recueillies concernant les participants ne seront utilisées que dans le cadre du concours cosplay du GEEK AND GAME 2024, à l'utilisation exclusive de l'association "Légendes et fantaisie "et des membres du jury.

Les données seront recueillies sur le drive de l'association accessible uniquement aux membres du bureau et sur l'ordinateur portable de l'association protégé par un mot de passe.

Les tableaux utilisés pour les votes et notations seront récupérés et détruits par l'association.

La durée maximale de conservation des données est de :

- 1 an en conservation en base active.
- 4 ans Archivage intermédiaire pour les données des personnes majeurs, et jusqu'à la majorité du mineur inscrit pour les autorisations parentales.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, (concernant votre enfant) les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Conformément au chapitre 3 du règlement (UE) 2016/679

Avant de se préinscrire, tout candidat atteste sur l'honneur avoir pris connaissance et accepter les conditions de recueil et d'utilisation de données tel que défini dans le présent document. Cette modalité est présentée comme suit sur la page d'accès à la pré-inscription

CONCOURS COSPLAY

- Autorisation parentale -

Je soussigné (NOM PRENOM du tuteur légal

..... Autorise mon enfant (NOM PRENOM
de l'enfant) à participer au concours cosplay du
Dimanche 7 avril 2024 15h au GEEK AND GAME).

Le jour du concours mon enfant sera âgé de :

Téléphone portable ou adresse mail :

.....

J'ai lu et accepté le règlement du concours.

J'ai lu et j'accepte la réglementation RGPD

Fait à, Le

Signature :

J'ai lu et j'accepte le règlement du concours.

J'ai lu et j'accepte la réglementation RGPD.

Fait à , Le

Signature :